

Madame, Monsieur,

- Compte tenu du déclenchement du stade 2 du plan de prévention et de gestion, **aucune mesure de confinement ne s'applique désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque** (Italie du Nord, Chine hors Hubei, Iran...). En effet, ces mesures du stade 1, destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires dès lors que le virus circule en France. Seuls les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des deux « clusters » du territoire français (Oise et Haute-Savoie) font l'objet à titre conservatoire de telles mesures et jusqu'à nouvel ordre.

**- Tous les voyages scolaires hors de France sont suspendus ou reportés.**

- Les masques anti-projection ne seront délivrés dans les pharmacies que sur prescription médicale.

- Ces consignes sont évolutives. Nous tenterons de vous informer en temps réel de toute modification qui interviendrait.

Vous êtes invités à consulter régulièrement les sites académiques et la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>, mis à jour et coordonnés sur le plan local avec le préfet et l'Agence régionale de santé, et sur le plan national avec le ministère des Solidarités et de la Santé qui dirige la gestion de la situation sanitaire.

Vous trouverez en pièces jointes et sur le site du ministère davantage d'éléments sur les conduites à tenir.

Le site gouvernemental [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) et le numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7 pour les questions non médicales sont les ressources de référence vers lesquelles vous pouvez vous orienter. Le site du ministère de l'Europe et des Affaires européennes est à consulter pour suivre l'évolution des zones à risque à l'étranger : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La Directrice